

mérant les projets du Centenaire dans cette province et, dans le cas de l'affirmative, a-t-elle été à même, comme de nombreux députés fédéraux, de constater qu'on a semblé avoir systématiquement évité de parler clairement de la participation du gouvernement fédéral dans ces projets?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Laniel: Puis-je reporter la question à 10 heures?

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EMPLOI DU TOCSIN POUR CONVOQUER LES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, la question que je vais poser paraîtra peut-être moins sinistre que bien d'autres entendues aujourd'hui, mais je ne voudrais pas laisser passer ce jour sans en souligner la particularité. C'est aujourd'hui le cinquantième anniversaire de l'incendie des édifices du Parlement.

Le ministre des Travaux publics songerait-il à abandonner l'emploi du tocsin pour rassembler les députés et à nous fournir une cloche plus harmonieuse pour la mise aux voix?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je doute que le sujet relève du ministre des Travaux publics, mais si nous pouvions instituer une méthode plus efficace, je ferais volontiers mon possible pour en favoriser l'établissement.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONGO—L'INSCRIPTION DES POTS-DE-VIN DANS LES COMPTES DE DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il maintenant donner des renseignements à la Chambre au sujet de la nouvelle voulant que des instructions auraient été données par le ministère des Affaires extérieures aux membres du personnel de la Défense nationale en Afrique, les autorisant à inscrire les pots-de-vin dans leur comptes de frais?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): On me dit, monsieur l'Orateur, qu'à la connaissance du ministère, aucune directive n'a été donnée dans ce sens. C'est un fait qu'à Léopoldville l'octroi de gratifications s'impose si l'on veut obtenir certains services essentiels à l'exercice de nos fonctions là-bas. Il est parfois possible de se procurer des reçus.

[M. Laniel.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA BASE NAVALE DE POINT-EDWARD— L'EMBAUCHAGE DES EMPLOYÉS RENVOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui a bien voulu m'informer qu'il est maintenant le porte-parole du Service national de placement. Puis-je demander au ministre si le Service national du placement prendra des mesures ou fera des efforts particuliers pour trouver des emplois aux 100 autres civils employés à la base navale de Point-Edward qui ont été informés par écrit qu'on n'aura plus besoin de leurs services après le 31 mars prochain?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je prendrai cette question pour préavis, monsieur l'Orateur.

L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

LA MODIFICATION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre des Finances. Des comités industriels ont-ils, au nom de la région d'extraction de l'or de Timmins, fait des démarches auprès de lui pour faire modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or? Si oui, à la suite de ces démarches, le gouvernement envisage-t-il des changements?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai eu le plaisir, monsieur l'Orateur, de rencontrer une délégation de Timmins, dont plusieurs personnes fort charmantes. J'ai passé une bonne partie de la soirée à les écouter et leur ai promis que, lorsqu'il s'agira de reviser la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, leurs opinions seront examinées avec le plus grand soin.

[Français]

LES TEMPÊTES

ON DEMANDE SI UNE AIDE SERA APPORTÉE AUX PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Puis-je poser une question au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur?

Le gouvernement a-t-il reçu, jusqu'à maintenant, suffisamment de renseignements sur les dégâts causés en fin de semaine par la tempête dans les provinces Maritimes pour juger s'il y a lieu d'instituer un fonds spécial